



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mai 2020

Le 25 mai 2020, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous les présidences successives de Madame Annick LHERMITTE, Maire sortant, Madame Christiane CHAILLER, doyenne d'âge et Madame Annick LHERMITTE, Maire nouvellement élue

**Présents** : Mmes Annick LHERMITTE, Nathalie LEZIN, Marie-Pierre LEROY, Christiane CHAILLER, Paula LEBEAU, Claire CHANTARD, Gwenaëlle JAFFRÉ, Sophie ALLIMONIER, Angélique THOUZET, Anne-Marie BOUTIN, Messieurs Martial MARAIS, Jean-François RICHARD, Régis LENOIR, Denis LETOURNEUR, Robert ALÉPÉE, Jean-Philippe BERTO, Frédéric DUTRIEZ, Frédéric LEZIN, Stéphane BOUCHER, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

**Absents excusés** : Néant

**Absents** : Néant

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 18 mai 2020

### **ORDRE DU JOUR :**

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local et extraits du CGCT
- Délégation du conseil municipal au Maire
- Désignation des commissions

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020

Madame Annick LHERMITTE, ancien Maire accueille les nouveaux élus dans ce contexte si particulier lié à la crise sanitaire du Covid-19 :

- transfert de la réunion dans la salle communale, donnant l'espace nécessaire à la distanciation sociale en permettant à chaque conseiller d'être séparé de ses voisins de plus d'un mètre
- port du masque obligatoire
- mise à disposition de gel hydro alcoolique
- public limité à 10 personnes maximum

Elle rappelle que, bien qu'élus depuis le 15 mars, ils n'étaient pas officiellement installés et qu'elle ne pouvait faire appel à eux pour les affaires communales, en particulier pour gérer la crise liée au Covid-19. C'est l'ancien conseil municipal qui, par décret était resté compétent.

Elle fait un point sur les mesures mises en place dans la gestion de cette crise :

- fermeture des services communaux et mise en autorisation spéciale d'absence d'une partie du personnel, l'autre étant en télétravail
- acquisition de masques pour le personnel (masques à usage unique) et les habitants (masques en tissus réutilisables). Ces derniers, commandés mi-avril, en commande groupées avec le Conseil Départemental, ne sont pas encore livrés. Ils sont espérés pour début juin. Il faudra alors organiser la distribution. Dans cette attente, des bénévoles ont confectionné des masques en tissu. 120 ont été distribués aux personnes vulnérables qui le souhaitaient. Il n'y en a pas eu suffisamment malheureusement pour satisfaire toutes les demandes.
- Réouverture des écoles à compter du 12 mai dans le respect d'un protocole sanitaire très strict. L'application de ce protocole a été mal perçue par certains parents qui ont estimé qu'il était traumatisant pour les enfants. Des explications et justifications ont été apportées par les enseignants. Sont accueillis, ou seront accueillis à compter du 2 juin : 3 groupes d'enfants en maternelle, 5 en élémentaires. Chaque groupe ne peut dépasser 15 enfants (10 en maternelle). Sont accueillis en priorité les enfants dont les parents (ou un des parents) exercent une profession dite prioritaire. Ils sont nombreux à Dammarie, laissant peu de possibilité d'accueillir d'autres enfants. Les enseignants ont choisi de privilégier l'accueil des CP et CM2 par période de 2 jours chaque semaine. Les enfants non accueillis bénéficiant toujours d'un enseignement à distance par les enseignants.

Elle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans la gestion de cette crise : agents, enseignants, élus, bénévoles, pour leur implication et sollicite la compréhension de tous pour les imperfections ou maladresses qui ont, sans doute, été commises.

Constatant que tous les conseillers élus le 15 mars ont répondu présent à cette convocation, elle les remercie de leur présence et transmet la présidence et la parole à Madame Christiane CHAILLER, doyenne d'âge, pour l'élection du Maire.

## ELECTION DU MAIRE

La présidente, procède à l'appel nominatif de chaque conseiller, propose de nommer Mme Gwenaëlle JAFFRE benjamine de l'assemblée, aux fonctions de secrétaire de séance et sollicite la nomination de deux assesseurs chargés de la seconder dans la constitution du bureau de vote pour l'élection du Maire.

Sont nommés assesseurs :

- Monsieur Stéphane BOUCHER
- Monsieur Frédéric LEZIN

L'élection du Maire a lieu à bulletin secret.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins :	19
Nombre de bulletins déclarés nuls :	0
A déduire bulletins blancs :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9
<b>Ont obtenu :</b>	<b>Nombre de suffrages :</b>
Madame Annick LHERMITTE	16

Madame Annick LHERMITTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue et immédiatement installée.

Madame LHERMITTE reprend la présidence de l'assemblée et propose de passer à l'élection des adjoints.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que chaque conseil municipal élise au minimum un adjoint et au maximum un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Dammarie comptant 19 conseillers, 5 d'entre eux peuvent être élus adjoints.

Considérant que l'ancien conseil disposait de 4 adjoints, après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le nombre de 4 adjoints.

### ELECTION DES ADJOINTS

L'élection des adjoints se fait au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Une seule liste comportant 4 élus est déposée : la liste conduite par M. Martial MARAIS et constituée de :

- M. Martial MARAIS
- Mme Nathalie LEZIN
- M. Jean-François RICHARD
- Mme Marie-Pierre LEROY

Le bureau de vote est constitué du Maire, président, et des deux assesseurs précédemment désignés.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	19
Nombre de bulletins déclarés nuls :	0
A déduire bulletins blancs :	0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10
<b>Ont obtenu :</b>	<b>Nombre de suffrages :</b>
La liste conduite par M. MARAIS Martial	19

La liste conduite par M. Martial MARAIS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Martial MARAIS
- Mme Nathalie LEZIN
- M. Jean-François RICHARD
- Mme Marie-Pierre LEROY

Et immédiatement installés

Les adjoints seront chargés de délégations du Maire pour traiter de sujets particuliers :

- Monsieur Martial MARAIS, adjoint aux finances et ressources humaines
- Madame Nathalie LEZIN, adjointe aux affaires scolaires, associatives et sociales
- Monsieur Jean-François RICHARD, adjoint aux travaux
- Madame Marie-Pierre LEROY, adjointe aux affaires culturelles et à la communication.

Ils disposeront, chacun dans leurs attributions d'une délégation de signature.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, il est donné lecture de la Charte de l'Elu local. Un exemplaire est remis à chaque conseiller, ainsi que le chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux »

## DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner au Maire certaines délégations pour faciliter la gestion courante des affaires de la commune.

Les délégations retenues sont celles prévues par le CGCT (article L.2122-22). Elles ont trait à la gestion des propriétés communales, la réalisation des emprunts et marchés prévus au budget, les concessions au cimetière, les droits de préemption, les assurances...

Toutes les décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations feront l'objet d'une communication ultérieure auprès des conseillers municipaux.

## DESIGNATION DES COMMISSIONS

Pour faciliter l'exercice de ses missions, le conseil municipal décide de constituer plusieurs commissions chargées de travailler sur des domaines particuliers et de présenter au conseil municipal des projections, des réflexions, des projets. Il est rappelé que les commissions n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci étant réservé au conseil municipal.

Sont proposées :

### 1. Une commission finances et ressources humaines

Sous la responsabilité de M. MARAIS, adjoint aux finances, elle sera chargée de l'élaboration du budget, à l'étude financière des projets, à la gestion des agents.

Elle se décompose en deux sous-commissions avec les conseillers municipaux suivants :

- **Finances** : Martial MARAIS, Gwenaëlle JAFFRE, Sophie ALLIMONIER
- **Ressources humaines** : Martial MARAIS, Nathalie LEZIN, Régis LENOIR, Jean-Philippe BERTO

### 2. Une commission travaux et environnement

Sous la responsabilité de M. RICHARD, adjoint aux travaux, elle sera chargée des études techniques des projets, du suivi des chantiers, de la gestion de l'environnement (fleurissement, nettoyage de printemps...)

Deux sous-commissions la composent :

- **Travaux** : Jean-François RICHARD, Denis LETOURNEUR, Frédéric DUTRIER, Christiane CHAILLER, Robert ALEPEE (pour les ERP)
- **Environnement** : Christiane CHAILLER, Stéphane BOUCHER, Frédéric LEZIN

### 3. Une commission des affaires scolaires, du sport et des associations,

Sous la responsabilité de Mme LEZIN, adjointe aux affaires scolaires, elle sera chargée des écoles et services périscolaires, des relations avec les associations et plus particulièrement les clubs sportifs. Elle est également chargée de constituer un projet de coopération décentralisée.

Trois sous-commissions :

- **Ecoles et périscolaire** : Nathalie LEZIN, Marie-Pierre LEROY, Paula LEBEAU, Angélique THOUZET, Régie LENOIR
- **Associations et sport** : Nathalie LEZIN, Martial MARAIS, Frédéric LEZIN, Stéphane BOUCHER
- **Coopération décentralisée** : Jean-Philippe BERTO, Claire CHANTARD

### 4. Une commission animation, vie culturelle et communication

Sous la responsabilité de l'adjointe Mme LEROY, elle s'occupera d'organiser les cérémonies et les fêtes. Elle est chargée de l'information aux habitants par l'intermédiaire du bulletin municipal, de flash infos, du site internet. Elle fait le lien entre la médiathèque et la mairie.

Trois sous-commissions la composent :

- **Animation (fêtes, cérémonies)** : Marie-Pierre LEROY, Claire CHANTARD, Paula LEBEAU, Frédéric DUTRIEZ, Nathalie LEZIN, Anne-Marie BOUTIN
- **Communication** :
  - o **Bulletin municipal et flash infos** : Marie-Pierre LEROY, Christiane CHAILLER, Angélique THOUZET, Gwenaëlle JAFFRE, Jean-Philippe BERTO (Mme CHAILLER et M. BERTO sont chargés des photos)
  - o **Site internet** : Marie-Pierre LEROY, Régis LENOIR et Gwenaëlle JAFFRE
- **Lien avec la médiathèque** : Anne-Marie BOUTIN

5. Une dernière commission est chargée de la **prévention et en particulier de l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde Communal (PSC).**

Sont chargés de son élaboration : Robert ALEPEE, Jean-Philippe BERTO, Stéphane BOUCHER et Denis LETOURNEUR.

Madame le Maire demande que les commissions se réunissent dès que possible pour travailler chacune dans son domaine.

La commission communication et animation prévoit de se retrouver mardi 2 juin à 20 h pour travailler sur le site internet et une animation extérieure avec le « théâtre en pièces »

La commission scolaire se réunira le jeudi 4 juin à 20 h pour faire un point sur la situation actuelle et commencer d'envisager la rentrée de septembre.

Le prochain conseil municipal se réunira mardi 30 juin à 20 h 30 pour le vote du budget 2020.

Le Maire,  
Annick LHERMITTE,

